

## Séance du 17 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept juin à partir de 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le onze juin, s'est réuni en séance ordinaire, dans les conditions prescrites par la loi en mairie de Kédange-sur-Canner sous la présidence de Monsieur Jean KIEFFER, Maire.

Présents : Jean KIEFFER, Marc WEITTEN, Marie Thérèse FREY, Christian KLEIN, Chantal AUBURTIN, Annie BENALIOUA, Daniel BARONCI, Marie-Anne FOULON, Patricia SEMINERIO, Franck CORPLET, Mehdi MARISSAL, Johana BATTUT, Jennifer HAENSLER, Pierre MUHANNA

Excusé : Jean-Marc LECHANTRE procuration à Jean KIEFFER

Secrétaire de séance : Marc WEITTEN

Le quorum étant atteint le Conseil siège valablement.

Le procès-verbal de la séance du 3 juin 2020 est adopté sans observation, à l'unanimité.

L'ordre du jour est définitivement adopté :

- (1) **Budget Primitif 2020**
- (2) **Règlements intérieurs et tarifications des services périscolaires**
- (3) **Tarification des services communaux**
- (4) **Commission d'Appel d'Offres (CAO)**
- (5) **Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**
- (6) **Compte-rendu annuel de la SODEVAM (Année 2019)**
- (7) **Convention de restauration collective avec l'ADEPPA (Année scolaire 2020/2021)**
- (8) **Dossier de subvention de la bibliothèque**

L'ordre du jour est abordé :

### (1) Budget Primitif 2020

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au projet de budget primitif, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2020, à l'unanimité.

#### Section de fonctionnement

Dépenses	795 100 €
Recettes	738 327 €
Résultat reporté	56 773 €
Total des recettes	795 100 €

#### Section d'investissement

Dépenses	320 000 €
Solde négatif reporté	314 665 €
Total des dépenses	634 665 €
Recettes	634 665 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 429 765 €</b>

### (2) Règlements intérieurs et tarifications des services périscolaires

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des Affaires sociales et scolaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les règlements et les tarifications des services d'accueil hors temps scolaire, garderie, cantine, étude surveillée, à l'unanimité.

### **(3) Tarification des services communaux**

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au projet d'actualisation de différents tarifs communaux, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte les tarifications à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2020, à l'unanimité.

#### **Utilisation du dépositaire communal**

50 € pour les familles de la commune ; 100 € pour les familles extérieures.

#### **Concessions funéraires de 30 ans**

-concession simple :	100 €
-concession double :	200 €
-tombe cinéraire :	150 €

#### **Concessions funéraires de 50 ans**

-concession simple :	150 €
-concession double :	300 €
-tombe cinéraire :	250 €

#### **Columbarium**

-pour 15 ans :	700 €
-pour 30 ans :	1 200 €

#### **Prestation de service aux usagers**

30,00 € par heure

#### **Occupation du domaine public**

Commerces ambulants à caractère artisanal : 10,00 € par jour

Autres commerces ambulants : 60,00 € par jour ; 30,00 € par demi-journée

Entreprises de spectacle : 30,00 € par jour ; 15,00 € par demi-journée

### **(4) Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1411 –5.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la CAO, présidée par le Maire, composée de 3 conseillers municipaux titulaires et de 3 conseillers municipaux suppléants, il a été procédé à l'élection au scrutin de liste. Ont été déclarés élus pour la durée du mandat, à l'unanimité.

#### Titulaires

Marc WEITTEN

Marie Thérèse FREY

Christian KLEIN

#### Suppléants

Jean-Marc LECHANTRE

Chantal AUBURTIN

Franck CORPLET

### **(5) Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 1650-1.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la CCID instituée dans chaque commune, présidée par le Maire, composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, propose à la Direction Départementale des Finances Publiques la liste de 24 personnes susceptibles d'être désignées, à l'unanimité.

### **(6) Compte-rendu annuel de la SODEVAM (Année 2019)**

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au compte-rendu annuel 2019 à la collectivité de la SODEVAM dans le cadre de la concession d'aménagement d'une durée de 8 années signé le 18/05/2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ledit compte-rendu annexé sans observation, à l'unanimité.

**(7) Convention de restauration collective avec l'ADEPPA (Année scolaire 2020/2021)**

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la restauration scolaire du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la convention proposée par l'Association Départementale d'Education Populaire et de Plein Air (A.D.E.P.P.A.) 57640 VIGY, portant livraison de repas en containers chauds ou froids normalisés, sur la base d'un prix unitaire de 4,40 € TTC, et autorise le Maire à la signer, à l'unanimité.

**(8) Dossier de subvention de la bibliothèque**

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au dossier de subvention de la bibliothèque, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter le Conseil départemental par lettre officielle d'une demande de subvention dite « collection de base », d'inscrire ladite subvention au Budget Primitif 2020, à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.